



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/784
15 février 2007

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

652ème séance plénière
PC Journal No 652, point 6 de l'ordre du jour

DECISION No 784
DATES DE LA REUNION SUR LA MISE EN ŒUVRE
DES ENGAGEMENTS CONCERNANT LA DIMENSION HUMAINE

Le Conseil permanent,

Décide que la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine se tiendra à Varsovie du 24 septembre au 5 octobre 2007.

PC.DEC/784
15 février 2007
Pièce complémentaire

FRANÇAIS
Original : RUSSE

**DECLARATION INTERPRETATIVE
AU TITRE DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6
DES REGLES DE PROCEDURE DE L'OSCE**

Par la délégation de la République de Biélorussie :

« S'agissant de l'adoption de la décision sur les dates de la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine de l'OSCE en 2007, notre délégation voudrait faire la déclaration suivante :

« La délégation de la République de Biélorussie, dans un esprit de compromis, a jugé possible de se rallier au consensus relatif à la décision sur les dates de la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine de l'OSCE.

Cependant, nous jugeons indispensable de faire observer que, d'année en année, la pratique consistant à convoquer cette réunion renforce notre conviction qu'il est absolument indispensable de mettre de l'ordre dans l'organisation des travaux de cette réunion. La Réunion sur la dimension humaine, qui dure dix jours, demeure la plus longue comparée aux manifestations concernant les autres domaines d'activités de l'OSCE et exige une modification adéquate.

Il est indispensable de garantir un cours normal et civilisé des débats, de réglementer les séances de travail, de ne pas accepter de quantités excessives d'orateurs principaux et de manifestations parallèles. En outre, il est indispensable que le choix du lieu de la réunion se fasse en prenant en considération l'équilibre géographique, ainsi que la capacité à garantir les conditions de participation des représentants de tous les Etats participants. C'est justement la résolution de ces questions qui permettra de dissiper les craintes des Etats participants concernant la durée de la réunion et la charge de travail à cette occasion. Des mesures cosmétiques se limitant strictement à des éléments techniques ne pourront lever tous les problèmes qui se sont accumulés. Le rapport du Groupe de personnes éminentes à cet égard nous donne une bonne base de travail.

Jusqu'à présent, aucun débat sérieux n'a été organisé dans le cadre du Conseil permanent sur les questions relatives à l'optimisation plus avant des travaux de la Réunion annuelle sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine, y compris la possibilité de réduire sa durée, ce qui est prévu dans la Décision No 476 du Conseil permanent de l'OSCE en date du 23 mai 2002. Dans ce contexte, nous estimons que la Décision No 17/05 du Conseil ministériel de Ljubljana, dans la partie concernant le renforcement de l'efficacité des réunions de l'OSCE, n'a pas été mise en œuvre.

Prenant en considération l'avis de plusieurs délégations concernant les modalités de la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine et notamment sa durée et son contenu, nous espérons que ces questions feront l'objet d'un examen minutieux par le Comité du Conseil permanent de l'OSCE sur la dimension humaine, notamment dans le cadre de l'élaboration de la décision relative à l'ordre du jour de la réunion de 2007.

A cet égard, nous nous félicitons de la déclaration faite aujourd'hui par la Présidence en exercice sur le fait qu'elle est disposée à examiner l'ensemble des questions concernant les modalités des manifestations organisées dans le cadre de la dimension humaine de l'OSCE et attendons de la part de la Présidence des mesures concrètes concernant l'organisation des discussions de fond à ce sujet. »

Monsieur le Président,

Je vous demande de joindre la présente déclaration interprétative au journal de cette séance.